

July 5, 2021

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #55

We are pleased to share that the province is continuing with the gradual easing of restrictions for Long-Term Care Homes. In order to be consistent with the cautious easing of measures set out in the province's Roadmap to Reopen, the following changes will take effect **July 7, 2021**:

Visitor Policy

- The process to designate persons as caregivers continues to be in place, however, there is no longer a maximum of two (2) designated per resident.
- For **indoor** visits, Residents may have a maximum of two (2) general visitors and two (2) caregivers visit at one time. This would apply as long as the resident is not in isolation, or symptomatic, or if the Home is in outbreak.
 - Visits are no longer restricted to the resident's room. Lounges and solariums are available in your loved one's Home Area.
 - To ensure the Home is able to comply with social distancing requirements, Residents in shared accommodations may have a maximum of two (2) visitors in the room at a time. Lounges and solariums are available when the number exceeds this limit.
 - All general visits must be scheduled in advance between 10 and 11:30 a.m., 2 and 4:30 p.m., or 6:30 and 8 p.m. Visits may be scheduled by emailing pmcommunications@greatersudbury.ca or by contacting 705-566-4282, extension 3225.
- For **outdoor** visits, Residents may have a maximum of ten (10) visitors at one time. Two visiting tents with ramps are set up in the parking lot at the side of the Home for families to visit with residents. Please note that this area is a non-smoking area and is intended for residents and their families to provide protection from the sun.

Hairdressing Services

- Personal care services, including hair dressing are now permitted. To schedule an appointment, please contact the Hairdressing Salon at 705-566-4282, ext. 3207.

Heat Related Illness Prevention

All residents at Pioneer Manor are considered to be at risk for hot-weather related illness. It is important to ensure that if you are spending time outside with your loved one that they are protected from the sun by wearing a hat and applying sunscreen. In addition, family and visitors are encouraged to take water or an appropriate resident beverage when going outside so your loved one stays well hydrated. Limiting your outdoor activities during the hottest part of the day and making use of gazebos and umbrellas are also encouraged. Stay Sun Safe this summer.

Should you have any questions, please do not hesitate to contact us at pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director



Glenda Gauthier
Manager of Resident Care



Dr. Maurice St. Martin
Medical Director, Pioneer Manor

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dianna Foster and Terry Martyn – Family Council
Maria Aprea – Resident Council

Summary of Requirements for Visiting, Absences, and Social Gatherings

Requirements		Fully Immunized*	Partial/Unimmunized*	Outbreak/Resident in Isolation
Visitors *surgical masks required at all times and eye protection required where indicated *Maximum 10 visitors outdoors, no eye protection required *Maximum 2 visitors in a resident's room at a time	Essential Caregiver -Surveillance testing for indoor visits	-May be indoors (max 2 per visit) -If visiting a fully immunized resident , may have physical contact including for non-care related reasons, eye protection not required -May participate in Home's activities as required	-May be indoors (max 2 per visit) -Physical distancing 2 m when not providing direct care, brief hugs permitted, eye protection required -May not participate in Home's activities	-May support in resident's room (max 1 per visit) -If resident unaffected by outbreak, restrictions may be lifted and on a case-by-case situation
	General Visitor -Surveillance testing for indoor visits -Negative screen required prior to going beyond entry point -All indoor visits must be prescheduled	-Indoors (max 2 per visit) -If visiting a fully immunized resident , may have physical contact, eye protection not required	-Indoors (max 2 per visit) -Physical distancing (2 m) and eye protection required, brief hugs are permitted	-Not permitted unless resident in area unaffected by outbreak
Absences *surgical mask required, follow IPAC, active screening on return *PCR test and isolation required for overnight absences until negative result received	Medical	Permitted	Permitted	Permitted
	Compassionate/Palliative	Permitted	Permitted	Permitted
	Short term Essential	Permitted	Permitted	Not permitted
	Short term Social (<24 hours)	Permitted	Not permitted	Not permitted
	Temporary (2+ days/overnight)	Permitted -prior approval from Home required	Not permitted	Not permitted
Requirements		Immunization Threshold Met*	Below Immunization Threshold*	Outbreak/Isolation
Social Gatherings *Residents wear masks if tolerated, IPAC adherence, cleaning prior/after	-Organized events/social gatherings	-Physical distancing can be relaxed -Cohorting can be relaxed when resident activities are outside	-Enhanced precautions required -Physical distancing (2m) must be maintained; limited capacity in a room -Maintain same activity groups as much as possible -Cohorting can be relaxed when resident activities are outside	-Individual/door to door programming only for area(s) in outbreak and isolated residents
Dining	-Communal Dining	-Consistent seating of residents at same table (physical distancing can be relaxed) -2 m distancing between diners at different tables (if possible)	-Decreased dining room capacity -Physical distancing (2m) maintained between all diners (if possible)	-In-suite dining

***Essential visitors for palliative residents are excluded from the above restrictions**

- **“Fully immunized”** means a person has received all doses of the approved vaccine series, and it has been at least 14 days since the final dose.
- **“Partial/unimmunized”** means a person has not received a vaccine or has received one (1) dose of the approved vaccine series.
- **“Immunization threshold”** means that 85 per cent of residents and 70 per cent of staff have been fully immunized.

Le 5 juillet 2021

Objet : Cinquante-cinquième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous sommes heureux de vous informer que le gouvernement provincial continue d'assouplir graduellement les restrictions dans les foyers de soins de longue durée. Pour respecter le Plan d'action provincial pour le déconfinement, les changements suivants entreront en vigueur **le 7 juillet 2021** :

Politique concernant les visites

- Le processus pour désigner des personnes soignantes demeure en place, mais la limite de deux personnes soignantes par résident est éliminée.
- Pour les **visites à l'intérieur**, les résidents peuvent recevoir un maximum de deux (2) visiteurs généraux et de deux (2) personnes soignantes à la fois. Cette règle s'applique uniquement si le résident n'est pas en isolement, s'il ne présente aucun symptôme ou si aucune éclosion n'est déclarée dans le foyer.
 - Les visites ne sont plus limitées à la chambre du résident. Les salons et les solariums sont disponibles à cette fin dans l'aire résidentielle de votre proche.
 - Pour aider le foyer à respecter les exigences en matière d'éloignement social, les résidents dans une chambre partagée peuvent recevoir un maximum de deux (2) visiteurs à la fois dans leur chambre. Les salons et les solariums sont disponibles à cette fin lorsque le nombre de visiteurs dépasse cette limite.
 - Toutes les visites générales doivent être organisées à l'avance durant les heures disponibles, soit de 10 h à 11 h 30, de 14 h à 16 h 30 ou encore de 18 h 30 à 20 h. Pour ce faire, veuillez envoyer un courriel à pmcommunications@greatersudbury.ca ou communiquer avec le foyer au 705 566-4282, poste 3225.
- Pour les **visites en plein air**, les résidents peuvent recevoir un maximum de dix (10) visiteurs à la fois. Nous avons érigé deux tentes avec des rampes d'accès dans le terrain de stationnement à côté du foyer en vue de recevoir les familles dans le cadre de leurs visites avec les résidents. Veuillez noter qu'il est interdit de fumer dans cet espace. Les tentes visent à protéger les résidents et leurs familles du soleil.

Services de coiffure

- Les services de soins personnels, y compris les services de coiffure, sont maintenant autorisés. Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec le salon de coiffure au 705 566-4282, poste 3207.

Prévention des maladies liées à la chaleur

Tous les résidents du Manoir des pionniers sont considérés comme étant à risque de souffrir de maladies liées à la chaleur. Si vous passez du temps à l'extérieur avec votre proche, il est important que vous vous assuriez que votre proche porte un chapeau et un écran solaire pour se protéger du soleil. De plus, nous encourageons les familles et les visiteurs à apporter à l'extérieur de l'eau ou une autre boisson appropriée pour le résident afin qu'il demeure bien hydraté. Enfin, nous vous encourageons à limiter vos activités en plein air durant la période la plus chaude de la journée et à utiliser les abris de jardin et les parasols. Protégez-vous du soleil cet été.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous à pmcommunications@greatersudbury.ca.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur



Glenda Gauthier
Gestionnaire des soins aux résidents



Dr Maurice St. Martin
Directeur médical

- c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
Dianna Foster et Terry Martyn – Conseil des familles
Maria Aprea – Conseil des résidents

Résumé des exigences pour les visites, les absences et les rassemblements sociaux

Exigences		Visiteur entièrement immunisé*	Visiteur partiellement immunisé ou non immunisé*	Éclosion / Résident en isolement
Visiteurs *Doivent porter un masque chirurgical en tout temps et une protection oculaire selon les indications. *Visites en plein air : Max. de 10 visiteurs; aucune protection oculaire n'est requise. *Max. de 2 visiteurs à la fois dans la chambre d'un résident.	Personne soignante essentielle - Doit subir un test de surveillance pour les visites à l'intérieur.	- Visites à l'intérieur (max. de 2 par visite). - Visite avec un résident entièrement immunisé : Peut avoir des contacts physiques au-delà de ce qui est requis par les soins; aucune protection oculaire n'est requise. - Peut prendre part aux activités du foyer, selon les besoins.	- Visites à l'intérieur (max. de 2 par visite). - Doit maintenir une distance physique de 2 m si aucun soin direct n'est donné. Peut donner de brefs câlins. Doit porter une protection oculaire. - Ne peut pas prendre part aux activités du foyer.	- Peut offrir du soutien dans la chambre du résident (max. de 1 par visite). - Si le résident n'est pas touché par l'éclosion, les restrictions peuvent être levées au cas par cas.
	Visiteur général - Doit subir un test de surveillance pour les visites à l'intérieur. - Doit obtenir des résultats négatifs avant de pouvoir pénétrer au-delà du point d'entrée. - Toutes les visites à l'intérieur doivent être organisées à l'avance.	- Visites à l'intérieur (max. de 2 par visite). - Visite avec un résident entièrement immunisé : Peut avoir des contacts physiques dans la chambre du résident seulement. Aucune protection oculaire n'est requise.	- Visites à l'intérieur (max. de 2 par visite). - Doit maintenir une distance physique de 2 m et porter une protection oculaire. Peut donner de brefs câlins.	- Visite interdite, à moins que le résident ne se trouve dans une aire non touchée par l'éclosion.
Absences *Doit porter un masque chirurgical, suivre les pratiques de CPI, subir un dépistage actif à son retour. *Doit subir un test RCP et s'isoler après une absence avec nuitée jusqu'à la réception de résultats négatifs.	Absence pour raisons médicales	Absence autorisée	Absence autorisée	Absence autorisée
	Absence pour raisons humanitaires/palliatives	Absence autorisée	Absence autorisée	Absence autorisée
	Absence de courte durée pour raisons essentielles	Absence autorisée	Absence autorisée	Absence non autorisée
	Absence de courte durée pour raisons sociales (<24 heures)	Absence autorisée	Absence non autorisée	Absence non autorisée
	Absence temporaire (2 jours ou plus avec nuitée)	Absence autorisée - doit obtenir une autorisation préalable du foyer	Absence non autorisée	Absence non autorisée
Exigences		Le seuil de vaccination est atteint.*	Le seuil de vaccination n'est pas atteint.*	Éclosion / Isolement
Rassemblements sociaux *Les résidents doivent porter un masque s'ils peuvent le tolérer et suivre les pratiques de CPI. Un nettoyage est requis avant et après.	- Événements organisés / rassemblements sociaux	- L'éloignement physique peut être réduit entre les groupes. - Le maintien en groupe peut être assoupli dans le cadre des activités en plein air.	- Des précautions accrues sont requises. - Il faut maintenir une distance physique (2 m); capacité limitée dans la salle. - Il faut maintenir les mêmes groupes dans toute la mesure du possible. - Le maintien en groupe peut être assoupli dans le cadre des activités en plein air	- Programmation individuelle ou de porte à porte uniquement dans les aires en éclosion ou avec les résidents en isolement.
Repas	- Repas communaux	- Chaque résident doit s'asseoir à la même place à la même table (l'éloignement physique peut être réduit). - Il faut maintenir une distance de 2 m entre les différentes tables (si possible).	- Capacité réduite dans la salle à manger. - Il faut maintenir une distance de 2 m entre tous les résidents (si possible).	- Repas dans la chambre.

***Les visiteurs essentiels des résidents ayant besoin de soins de fin de vie sont exemptés des restrictions ci-dessus.**

- « **Entièrement immunisé** » – S'entend d'une personne qui a reçu toutes les doses requises de la série de vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada et que plus de 14 jours se sont écoulés depuis la réception de la dernière dose.
- « **Partiellement immunisé ou non immunisé** » – S'entend d'une personne qui n'a pas reçu de vaccin ou qui n'a reçu qu'une (1) dose de la série de vaccins approuvés.
- « **Seuil de vaccination** » – Signifie que 85 pour cent des résidents et 70 pour cent du personnel sont entièrement immunisés.